

*République Française*

*Département de l'Aveyron*

## ***Extrait du Registre***

### ***Des Délibérations du Conseil***

#### ***De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier***

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 38  
En exercice : 38  
Qui ont pris part à la délibération : 37

*Date de convocation : 23/04/2026*

Séance du 30 avril 2026

*L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Saint-Martin (salle des fêtes) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur Cyril TOUZET, Président.*

***Présents :*** Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Sylvie BARDY, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Franck COUDERC, Michelle FONTANILLES, Eric HOULÈS, Jean-Luc JACQUEMOND, Jacqueline LAVABRE, Pierrette MENRAS-COT, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Serge SPATARO, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

***En tant que délégué suppléant, était présent :*** Christophe BRAL, Francis CULIÉ, Christophe GARENC, Christophe HURAUULT, Michel SIMONIN

***Excusés ayant donné un pouvoir :*** Claude CHIBAUDEL à Patrick ROQUES, Claire DEVIC à André SERIN, Philippe GIGANON à Pierrette MENRAS-COT, Eva LE CHARPENTIER à Bernard VIALA, Vanessa RAMBIER à Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE, Jean-Claude TOUREL à Jean-Louis CABANES

***Absents excusés :*** Jean-François MAJOREL

***Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance***

-----  
N°20260430\_089

**Objet :** Vote du taux applicable pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2026

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2016-10-25-002 du 25 octobre 2016 portant fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des 3 communautés de communes du Pays Belmontais, du Rougier de Camarès et du Pays Saint-Serninois,

Considérant la compétence en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés exercée de plein droit par la Communauté de Communes Monts, Rance et

Rougier issue de la fusion, conformément à l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et comme mentionné à l'article 4 de l'arrêté de fusion,

Considérant la délibération N° 20171012\_181 en date du 12 octobre 2017 portant institution de la TEOM sur l'ensemble du territoire et décidant de fixer à 11,5 % le taux applicable à cette taxe pour 2018.

Considérant la délibération N° 20230330\_035 en date du 30 mars 2023 décidant de fixer à 12,5 % le taux applicable à la TEOM pour 2023,

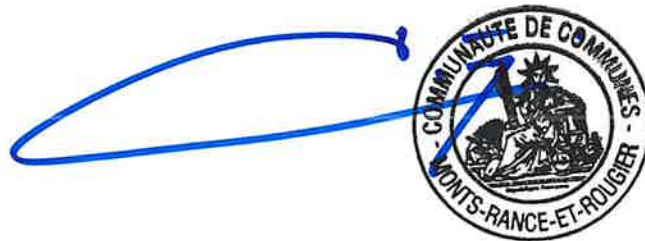
Considérant les délibérations N° 20171012\_182, 20171012\_183 et 20171012\_184 relatives à cette taxe et définissant respectivement l'institution d'un plafonnement, l'exonération de locaux à usage industriel ou commercial, la suppression de l'exonération pour les locaux situés dans des parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures,

Considérant qu'il convient de procéder au vote du taux de TEOM pour l'année 2026, au regard de l'état des bases d'imposition prévisionnelles à la TEOM notifié au titre de 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer le taux de TEOM 2026 à **12,5 %**,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette taxe.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Cyril TOUZET*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 305 MONTS RANCE ET ROUGIER

Bases exonérées sur délibération : 890 501  
 Bases écartées plafonnement TEOM : 96 412  
 Coefficient : 2.00  
 Bases définitives de l'année précédente : 6 632 884  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 6 768 409

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	6 768 409	12,5%	846 051

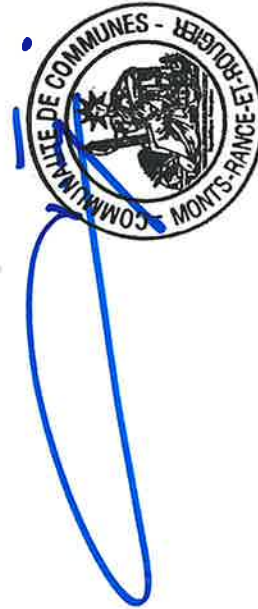
A RODEZ, le 05 mars 2026

A Belmont-sur-Rance, le 04 mai 2026

Pour la Direction des Finances Publiques,

Le Président, Cyril TOUZET

PASCAL BOUTHIER



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION  
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

1259 TEOM - I

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 305 MONTS RANCE ET ROUGIER

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	009 ARNAC SUR DOURDOU	P	75 406
	019 BALAGUIER SUR RANCE	P	88 564
	025 BELMONT SUR RANCE	P	904 462
	039 BRUSQUE	P	447 622
	044 CAMARES	P	1 316 378
	069 COMBRET	P	242 302
	099 FAYET	P	353 281
	109 GISSAC	P	92 817
	125 LAVAL ROQUECEZIERE	P	305 611
	143 MELAGUES	P	72 094
	147 MONTAGNOL	P	157 380
	152 MONFRANC	P	141 941
	154 MONTLAUR	P	622 382
	163 MURASSON	P	158 971
	179 PEUX ET COUFFOULEUX	P	105 357
	186 POUSTHOMY	P	191 016
	192 MOUNES PROHENCoux	P	198 429
	195 REBOURGUILL	P	239 461
	248 ST SERVIN S RANCE	P	617 845
	249 ST SEVER DU MOUSTIER	P	177 251
	269 LA SERRE	P	91 348
	274 SYLVANES	P	102 906
	275 TAURIAC DE CAMARES	P	65 585

Communaute de Communes : 305 Monts Rance et Rougier  
 Liste des bases écrêtées par commune au titre du plafonnement TEOM

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écrêtée
009	ARNAC SUR DOURDOU	1 568	41
019	BALAGUIER SUR RANCE	1 670	386
025	BELMONT SUR RANCE	2 802	4 939
039	BRUSQUE	2 093	7 691
044	CAMARES	2 866	38 648
069	COMBRET	1 740	1 861
099	FAYET	1 989	6 306
109	GISSAC	1 910	1 799
125	LAVAL ROQUECEZIERE	1 665	6 910
143	MELAGUES	1 565	344
147	MONTAGNOL	1 507	1 528
152	MONTFRANC	2 816	0
154	MONTLAUR	2 271	3 099
163	MURASSON	1 659	1 871
179	PEUX ET COUFFOULEUX	1 681	614
186	POUSTHOMY	1 866	1 711
192	MOUNES PROHENCoux	1 774	737
195	REBOURGUILL	2 083	1 718
248	ST SERVIN S RANCE	2 286	11 821
249	ST SEVER DU MOUSTIER	1 779	4 179
269	LA SERRE	2 120	0
274	SYLVANES	1 641	209
275	TAURIAc DE CAMARES	1 877	0